PROCEDURE DE RESERVATION DE TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT

Signature **<u>d'un contrat de réservation</u>** pour un terrain en lotissement

Validité 2 mois maxi

Envoi du dossier / projet de construction à l'urbaniste pour visa

Visas provisoires et ajustement du projet
Délai de 2 mois maxi

Obtention du visa définitif de l'urbaniste / validation du projet

Pas d'obtention de visa définitif = caducité du contrat de réservation

Délai de 1 mois maxi

Signature de la promesse de vente / achat en mairie
Versement d'un acompte de 1 000 €

Délai de 1 mois maxi

6 mois

Dépôt du dossier de permis de construire pour instruction

Formalités bancaires en cas de financement du projet par crédit

Obtention du permis de construire

obtention du crédit

Signature de l'acte authentique de vente à l'Office Notarial de Mortagne sur Sèvre avec Maître Leloup

Prendre rendez-vous avec le service urbanisme au 02.51.65.15.74 pour l'état des lieux de la parcelle avant le début du chantier.